

Proposition de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants

# **CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DE 2010**

Août 2010

Bureau national  
338 rue Somerset West/Ouest  
Ottawa, Ontario  
K2P 0J9  
(613) 232-7394  
[www.cfs-fcee.ca](http://www.cfs-fcee.ca)



**F  D  RATION  
CANADIENNE  
DES   TUDIANTES  
ET   TUDIANTS**

338 RUE SOMERSET WEST/OUEST  
OTTAWA, ONTARIO K2P 0J9

T  L: (613) 232 7394  
T  L  C: (613) 232 0276  
COURRIEL: [INFO@CFS-FCEE.CA](mailto:INFO@CFS-FCEE.CA)  
INTERNET: [WWW.CFS-FCEE.CA](http://WWW.CFS-FCEE.CA)

# FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Représentant plus de 600 000 membres de 80 syndicats étudiants dans les dix provinces, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants est la voix des étudiantes et étudiants postsecondaires au Canada. Fondé en 1981, la Fédération représente des étudiantes et étudiants du niveau collégial et des premier, deuxième et troisième cycles universitaires, qui poursuivent leurs études à temps plein ou à temps partiel.

## Colombie-Britannique

University of British Columbia Students' Union Okanagan  
Broadway Campus Students' Union of Vancouver Community College  
Camosun College Student Society  
Capilano University Students' Union  
Douglas College Students' Union  
Downtown (City Centre) Students' Union of Vancouver Community College  
Emily Carr University Students' Union  
Kwantlen Polytechnic University Student Association  
College of New Caledonia Students' Union  
North Island College Students' Union  
Northwest Community College Students' Union  
Okanagan College Students' Union  
College of the Rockies Students' Union  
Selkirk College Students' Union  
Simon Fraser University Student Society  
Thompson Rivers University Students' Union  
Vancouver Island University Students' Union  
University of Victoria Students' Society

## Prairies

Alberta College of Art and Design Students' Association  
Brandon University Students' Union  
Graduate Students' Association of the University of Calgary  
First Nations University of Canada Students' Association  
University of Manitoba Students' Union  
University of Manitoba Graduate Students' Association  
University of Regina Students' Union  
Association étudiante du Collège universitaire de Saint-Boniface  
University of Saskatchewan Students' Union  
University of Saskatchewan Graduate Students' Association  
University of Winnipeg Students' Association

## Ontario

Algoma University Students' Union  
Brock University Graduate Students' Association  
Carleton University Students' Association  
Carleton University Graduate Students' Association  
Association étudiante de la Cité collégiale  
Student Association of George Brown College  
L'association des étudiantes et étudiants du collège Glendon

## Ontario (cont'd)

University of Guelph Central Student Association  
University of Guelph Graduate Students' Association  
Lakehead University Student Union  
L'Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne  
Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne  
Association Générale des Étudiant(e)s de l'Université Laurentienne  
Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne  
McMaster University Graduate Students' Association  
Nipissing University Student Union  
Ontario College of Art and Design Student Union  
Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa  
Graduate Students' Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa  
Queen's University Society of Graduate and Professional Students  
Ryerson University Students' Union  
Continuing Education Students' Association of Ryerson  
Association étudiante de l'Université Saint-Paul  
University of Toronto at Scarborough Campus Students' Union

## Ontario (cont'd)

University of Toronto Graduate Students' Union  
University of Toronto Students' Union  
University of Toronto at Mississauga Students' Union  
Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto  
Trent University Central Student Association  
Trent University Graduate Student Association  
University of Western Ontario Society of Graduate Students  
Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association  
University of Windsor Students' Alliance  
University of Windsor Graduate Students' Society  
University of Windsor Organisation of Part-time University Students  
York Federation of Students  
York University Graduate Students' Association

## Québec

Concordia Students' Union  
Concordia University Graduate Students' Association  
Dawson Students' Union  
Post-Graduate Students' Society of McGill University

## Maritimes

Cape Breton University Students' Union  
Dalhousie Association of Graduate Students  
Holland College Student Union  
University of King's College Students' Union  
Mount Saint Vincent University Students' Union  
University of New Brunswick Graduate Students' Association  
Student Union of NSCAD University  
University of Prince Edward Island Student Union  
University of Prince Edward Island Graduate Student Association  
Association générale des étudiants de l'Université Sainte-Anne

## Terre-Neuve et Labrador

Grenfell College Student Union  
Marine Institute Students' Union  
Memorial University of Newfoundland Students' Union  
Graduate Students' Union of the Memorial University of Newfoundland  
College of the North Atlantic Students' Union



## **SOMMAIRE**

Depuis plus d'un demi-siècle, le gouvernement fédéral reconnaît le rôle crucial que joue l'éducation postsecondaire, non seulement pour la croissance économique et l'innovation, mais aussi pour une égalité sociale et économique accrue. Les investissements publics substantiels qui ont mené à l'expansion des universités et à la création de collèges dans les années 1960 reposaient sur la croyance que l'accès à l'éducation postsecondaire au Canada devait être dicté par l'aptitude et non par les moyens financiers.

Le système canadien d'enseignement postsecondaire public est devenu remarquablement moins public au cours des deux dernières décennies. À partir des années 1980, le gouvernement fédéral a fortement limité les hausses de financement, malgré une hausse marquée des inscriptions. Cette situation a mené à une baisse considérable du financement par étudiante ou étudiant. En 1994, après la récession, le fédéral a imposé une des coupures les plus draconiennes de l'histoire en réduisant les transferts aux provinces pour les programmes sociaux d'un montant de sept milliards de dollars. Dans toutes les provinces, à l'exception du Québec, ces compressions de financement ont été transmises directement aux étudiantes et étudiants et aux familles sous forme de hausses des frais de scolarité à deux chiffres.

Même si le gouvernement fédéral affichait des surplus annuels dépassant les 10 milliards de dollars à la fin de la décennie, le financement pour l'éducation postsecondaire n'a pas été rétabli. Le sous-financement issu de ces compressions a pavé la voie à un rôle radicalement plus important pour le secteur privé dans les universités et collèges du Canada. De plus en plus, les budgets de fonctionnement des établissements d'enseignement postsecondaire proviennent de sources privées, ce qui comprend principalement les frais de scolarité et les frais afférents. Avant ces compressions, les Canadiennes et Canadiens jouissaient d'un accès relativement équitable aux établissements d'enseignement postsecondaire; aujourd'hui, les niveaux de frais de scolarité varient largement d'une province à l'autre, ce qui fait que la géographie constitue l'un des facteurs le plus important pour déterminer si une personne peut ou non se payer des études postsecondaires.

Afin de réduire les inégalités socioéconomiques et les disparités régionales, et de rehausser la concurrence du Canada à l'échelle internationale, le gouvernement fédéral doit de nouveau accorder la priorité à une éducation postsecondaire de grande qualité et à prix abordable. Cette présentation décrira sommairement comment y parvenir en fonction des recommandations suivantes :

## **RECOMMANDATIONS :**

- 1. Le gouvernement fédéral devrait, conjointement avec les provinces, mettre en place une loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire inspirée des principes de la Loi canadienne sur la santé, accompagnée d'un transfert monétaire qui rétablirait le financement fédéral pour l'éducation postsecondaire aux niveaux qu'il était en 1992.*
- 2. Le gouvernement fédéral devrait augmenter considérablement le montant et le nombre de bourses immédiates mises à la disposition des étudiantes et étudiants, en redistribuant au Programme canadien de subventions aux étudiantes les fonds actuellement alloués aux crédits d'impôts et aux régimes d'épargne pour études.*
- 3. Le gouvernement fédéral devrait bonifier de 10 millions de dollars le budget alloué à la division de Statistique Canada responsable de recueillir et d'analyser des données statistiques sur l'éducation postsecondaire.*
- 4. Le gouvernement fédéral devrait éliminer le plafond des hausses de financement du Programme d'aide soutien aux étudiants du niveau postsecondaire et veiller à ce que tous les apprenants et apprenantes autochtones admissibles reçoivent le financement nécessaire pour poursuivre des études postsecondaires.*

## FINANCEMENT

### Érosion de la base de revenus

Le gouvernement fédéral a agressivement poursuivi la réduction des taux d'imposition des sociétés, de la taxe sur les produits et services et des taxes perçues des mieux nantis. Il en résulte que la capacité du Canada de financer des programmes sociaux a gravement minée. Bien que le gouvernement ait affiché en 2000 un surplus de 18,1 milliards de dollars, en 2009, ce surplus s'était métamorphosé en un déficit de plusieurs milliards de dollars. Bien qu'une grande partie du déficit puisse être attribuée aux dépenses à court terme pour financer les mesures de relance économique, le directeur parlementaire du budget, Kevin Page, projette que le déficit structurel du Canada se poursuivra après la reprise de l'économie canadienne et après le ralentissement des dépenses pour la relance.

La capacité fiscale réduite provoquée par ces réductions d'impôts a fini par empêcher le gouvernement fédéral de répondre aux préoccupations socioéconomiques des Canadiennes et Canadiens, dont la réorientation adéquate des Canadiennes et Canadiens sans emploi et la formation de la main-d'œuvre de demain.

Les investissements dans les programmes sociaux publics, comme les soins de santé et l'éducation postsecondaire, figurent continuellement en tête des priorités pour les Canadiennes et Canadiens. Selon un sondage récent effectué par Harris-Decima, seulement huit pour cent des Canadiennes et Canadiens ont indiqué les réductions d'impôt et seulement 12 pour cent ont indiqué la réduction du déficit comme la priorité la plus importante. En comparaison, plus de 60 pour cent ont identifié comme priorité

des investissements dans les programmes sociaux et la réduction du chômage et de la pauvreté. Malgré cela, le gouvernement fédéral a accordé la priorité aux réductions d'impôt et à la réduction du déficit plutôt qu'aux investissements nécessaires dans les programmes sociaux canadiens en déclin.

### Les frais d'utilisation sont un obstacle : laissons le système fiscal faire sa part

Depuis les compressions imposées par le gouvernement fédéral au milieu des années 1990, la responsabilité du financement de l'éducation postsecondaire a été transférée aux familles et aux étudiantes et étudiants. Les subventions du gouvernement en tant que part du revenu de fonctionnement des universités ont brusquement diminué de près de 50 pour cent dans certaines provinces, soit une baisse de 80 pour cent par rapport à il y a trente ans. De 1985 à 2007, cette situation a fait doubler la part des budgets des universités financée par les frais de scolarité, celle-ci ayant passé de 14 à 34 pour cent au cours de cette période. Malgré la croissance et la prospérité et le fait que les coffres du gouvernement soient pleins depuis plus d'une décennie, le financement n'a toujours pas été rétabli aux niveaux qu'il était avant les compressions.

Même si le financement provenant du gouvernement a été partiellement rétabli grâce à une hausse importante dans le budget de 2007, les hausses des frais de scolarité ont accaparé la majeure partie de la différence. Les frais de scolarité agissent comme un impôt forfaitaire appliqué au même taux pour tous les étudiants et étudiantes, quels que soient leur statut socioéconomique ou leurs

ressources financières. L'argument voulant que l'éducation postsecondaire augmente son potentiel de gains à long terme est souvent avancé pour contrer la réglementation des frais de scolarité. Selon les affirmations fort douteuses de certaines organisations, les diplômées et diplômés universitaires gagneraient un million de dollars de plus au cours de leur vie en raison de leur éducation. Non seulement ce montant mythique d'un million de dollars a été complètement démystifié, la recherche a démontré que les allégations de revenu accru sont grossièrement exagérées et que la plupart des diplômées et diplômés ont un revenu moyen. L'éducation postsecondaire n'est pas un luxe; 70 pour cent des nouveaux emplois nécessitent un diplôme universitaire ou collégial. L'éducation postsecondaire est pratiquement devenue une exigence préalable pour la participation au marché du travail, et non une garantie de richesse future.

Le système d'impôt progressif est la façon la plus équitable de financer un système d'éducation postsecondaire public. Un système équitable récupère à maintes reprises le coût de l'éducation d'une personne, tout en soutenant le système d'éducation postsecondaire pour la prochaine génération. Le système d'impôt progressif assure que le revenu des riches et des pauvres est imposé de manière équitable, correspondant à leur capacité contributive.

### **Rendre des comptes**

Bien que le gouvernement fédéral soit l'un des plus grands bailleurs de fonds de l'éducation postsecondaire, aucun mécanisme ne permet de s'assurer que le transfert des sommes aux gouvernements provinciaux qui administrent l'éducation est réellement affecté au système d'éducation postsecondaire. En vertu d'un modèle fédéral-provincial de partage des

coûts, les provinces devaient investir leurs propres fonds afin de recevoir des fonds du fédéral. Si elles choisissaient de comprimer le financement, leur transfert fédéral était réduit d'un montant proportionnel. Le modèle de financement par bloc – des fonds transférés par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux – n'exige aucunement des gouvernements provinciaux qu'ils maintiennent leur financement pour recevoir leurs fonds fédéraux.

En réalité, il y a eu de nombreux exemples de provinces qui recevaient des fonds fédéraux additionnels, pour simplement de décider de réduire leur propre financement. Par exemple, le gouvernement de la Colombie-Britannique a réduit le financement des universités de 50 millions de dollars, en 2008, alors qu'il avait reçu plus de 110 millions de dollars du gouvernement fédéral en nouveaux fonds pour l'éducation postsecondaire. Le gouvernement fédéral a abdiqué sa responsabilité de s'assurer que les fonds destinés aux programmes sociaux sont affectés à l'utilisation prévue et, par conséquent, les gouvernements provinciaux ont pris la liberté de détourner les transferts fédéraux destinés à l'éducation postsecondaire.

### **Retombées des compressions de financement**

La compression des transferts fédéraux dans les années 1990 a entraîné une hausse des frais d'utilisation et une baisse de la qualité de l'éducation postsecondaire. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants par groupe a augmenté considérablement, alors que les établissements ont poussé pour rendre les effectifs universitaires temporaires, remplaçant les membres du corps professoral permanents à plein temps par des chargées et chargés de cours surmenés et maigrement rémunérés. De 1990 à 2006, le nombre d'étudiantes et d'étudiants par rapport aux membres

du corps professoral à plein temps a augmenté de près de 40 pour cent.

Les budgets des universités et des collèges sont devenus tellement épuisés que l'entretien différé commence à poser des menaces graves pour la santé et la sécurité de la population étudiante et du personnel. En 2009, l'Association canadienne du personnel administratif universitaire estimait que la valeur totale de l'entretien différé sur les campus canadiens excédait cinq milliards de dollars, et la moitié de cet entretien était considérée comme urgente, soit une hausse de 35 pour cent en l'espace d'une décennie. Le budget fédéral de 2009 a tenté de régler ce déficit en allouant deux milliards de dollars pour l'infrastructure des campus des collèges et universités. Cependant, le gouvernement a posé des conditions pour le financement, le réservant aux nouveaux projets ayant un centre d'intérêt à forte densité de recherche, et requérant des gouvernements provinciaux ou du secteur privé qu'ils subventionnent la moitié des coûts. Ces restrictions signifient que les fonds ne seraient pas affectés à l'entretien différé aux proportions élevées.

### **Transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire**

Le budget fédéral de 2007 annonçait l'augmentation la plus importante depuis quinze ans des paiements de transfert de base pour l'éducation postsecondaire. Bien qu'il s'agisse de l'augmentation la plus importante qu'il soit donné de se rappeler, si on tient compte de l'inflation et de l'accroissement de la population, ces transferts sont encore plus ou moins à court d'un milliards de dollars par rapport aux niveaux de 1992. Pour revenir aux niveaux des transferts de 1992, mesurés en portion du produit intérieur brut, il faudrait relever les transferts des fonds aux provinces à hauteur d'environ 6,4 milliards de dollars, ce qui représenterait

une augmentation de 3,2 milliards de dollars.

### **Vers une loi sur l'éducation postsecondaire**

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants recommande l'adoption d'une loi sur l'éducation postsecondaire qui établissait des conditions pour les transferts aux provinces pour l'éducation postsecondaire. Une loi en ce sens devrait exiger des provinces qu'elles observent les mêmes principes que l'on retrouve dans la Loi canadienne sur la santé : la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la portabilité et l'accessibilité. En retour, les gouvernements provinciaux qui observent ces principes recevraient un financement adéquat et prévisible du gouvernement fédéral.

### **Recommandation :**

*Le gouvernement fédéral devrait, conjointement avec les provinces, mettre en place une Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire inspirée des principes de la Loi canadienne sur la santé, accompagnée d'un transfert monétaire qui rétablirait le financement fédéral pour l'éducation postsecondaire aux niveaux qu'il était en 1992.*

## **RÉDUCTION DES NIVEAUX D'ENDETTEMENT ÉTUDIANT PAR L'OCTROI DE BOURSES**

Les frais de scolarité qui montent en flèche et l'aide financière fondée sur les prêts ont fait grimper les dettes d'études jusqu'à des sommets sans précédent. Les prêts consentis par le Programme canadien de prêts aux étudiants, moins ceux qui ont été remboursés, augmentent de près d'un million de dollars par jour. Les sommes en prêts d'études dus au gouvernement fédéral ont dépassé les 13,5 milliards de dollars cet été. Ce montant ne comprend

pas les prêts d'études provinciaux, les prêts personnels ou l'argent emprunté à l'aide de cartes ou de marges de crédit. L'an dernier, environ 400 000 étudiantes et étudiants ont été obligés d'emprunter de l'argent pour financer leurs études.

L'endettement étudiant élevé est lié aux taux inférieurs d'achèvement des études, sans oublier le stress financier qu'assument de façon disproportionnée les personnes issues de milieux défavorisés. Après l'obtention du diplôme, la dette d'études compromet le choix de carrières, surtout pour ceux et celles qui ont choisi une profession libérale, ce qui à son tour exerce une influence sur l'accès de certaines populations aux soins de santé et à l'aide juridique. L'endettement élevé empêche aussi des personnes de fonder une famille, de poursuivre une carrière dans la fonction publique, d'acheter une maison et d'entreprendre des expériences peu payantes ou bénévoles, souvent nécessaires pour « se mettre le pied dans la porte ».

Les régimes d'épargne et les crédits d'impôt pour l'éducation représentent de loin les mesures les plus coûteuses qu'utilise le gouvernement pour rendre les études collégiales ou universitaires plus abordables pour les Canadiennes et Canadiens. Même si elles sont coûteuses, ces dépenses contribuent peu à aider celles et ceux dont les besoins sont les plus criants. Les crédits d'impôt et les régimes d'épargne bénéficient principalement aux personnes à revenu moyen ou élevé dont la capacité d'épargne est plus élevée. Les régimes représentent un mécanisme coûteux qui contribue peu à rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible ou à réduire l'endettement étudiant.

En termes de dépense réelle, les crédits d'impôt non remboursables pour études et pour frais de scolarité ont été les mesures fiscales fédérales les plus utilisées et les plus coûteuses pour l'éducation postsecondaire. Pour l'année d'imposition 2007, l'Agence du revenu du Canada rapporte 2 707 990 demandes de crédit d'impôt pour études et pour frais de scolarité, ce qui a coûté au gouvernement fédéral près de 1,8 milliard de dollars à titre de manque à gagner en recettes fiscales. Lorsqu'on y ajoute les 770 millions de dollars affectées à la SCEE et aux REER, le gouvernement dépense plus sur des régimes d'épargne et des crédits d'impôt inefficaces que le montant que le Programme canadien de prêts aux étudiants alloue en prêts chaque année.

À l'automne 2009, la Fondation des bourses d'études du millénaire a été remplacée par un programme national de bourses obligé de rendre des comptes au public. Ce fut une importante première mesure prise par le gouvernement fédéral pour réduire l'endettement étudiant. Pour réaliser une réduction considérable des niveaux d'endettement, le gouvernement devra investir davantage dans l'octroi de bourses immédiates. Heureusement, cet investissement est facile à faire, sans qu'il en coût un sou de plus au gouvernement. Si tous les régimes d'épargne reliés aux études et crédits d'impôt pour l'éducation étaient consacrés à des bourses étudiantes immédiates accordées par le Programme canadien de prêts aux étudiants, chaque dollar actuellement prêté par le gouvernement fédéral pourrait être offert sous la forme d'une bourse non remboursable accordée en fonction du besoin financier.

**Recommandation :**

*Augmenter le montant et le nombre de bourses immédiates mises à la disposition des étudiantes et étudiants, en redistribuant au Programme canadien de subventions aux étudiantes les fonds actuellement alloués aux crédits d'impôts et aux régimes d'épargne pour études.*

**CONTRÔLE DE LA RÉUSSITE**

Bien que les gouvernements fédéral et provinciaux dépensent des dizaines de milliards de dollars par an pour l'éducation postsecondaire, des renseignements adéquats pour l'analyse complète de ces dépenses ne sont pas recueillis. Un rapport de 2006 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fait remarquer que le Canada ne pourrait fournir de données que sur 57 des 96 indicateurs utilisés pour comparer les pays en ce qui concerne l'éducation postsecondaire.

En mai 2010, le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada a annoncé qu'il cesserait de financer l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) et l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ). Ces études sont les principales sources d'information sur ceux qui poursuivent des études postsecondaires, et ceux qui en sont exclus. Elles fournissent des renseignements vitaux sur les étudiantes et étudiants, sur leur première expérience du marché du travail après l'obtention du diplôme, et sur les rapports entre l'éducation et l'emploi. L'EJET est d'une importance capitale pour que le Canada puisse remplir ses engagements internationaux de fournir à l'OCDE des données comparables sur l'éducation postsecondaire.

Sans les données que fournissent ces études, il est impossible pour les gouvernements de prendre les décisions appropriées sur les politiques et sur les priorités en matière d'éducation postsecondaire. L'absence de cette information rendra aussi extrêmement difficile la conduite de recherches plus approfondies sur la population étudiante et sur le système d'éducation postsecondaire. Bien que les coûts qui découlent de l'arrêt des recherches de ce genre soient élevés, les fonds nécessaires à la conduite appropriée de recherches sur les étudiantes et étudiants et sur le système d'éducation postsecondaire sont extrêmement faibles. Une hausse de 10 millions de dollars, soit moins d'un centième d'un pour cent du budget fédéral financerait amplement cette recherche.

**Recommandation :**

*Bonifier de 10 millions de dollars le budget alloué à la division de Statistique Canada responsable de recueillir et d'analyser des données statistiques sur l'éducation postsecondaire.*

**RESPECT DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES DU CANADA**

Alors que le niveau d'instruction de la population canadienne a augmenté de façon constante au cours de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la scolarité des populations autochtones n'a pas atteint des niveaux comparables. Cette disparité représente un des nombreux obstacles à l'égalité socioéconomique des Premières nations du Canada.

Le gouvernement fédéral finance actuellement les étudiantes et étudiants inuits ou membres inscrits des Premières nations par l'intermédiaire du Programme d'aide aux étudiants de niveau

postsecondaire (PAENP). Le PAENP facilite l'accès aux études postsecondaires en couvrant les coûts des frais de scolarité, des manuels, des fournitures, des déplacements et des frais de subsistance.

Avant 1992, le financement du PAENP était établi selon le nombre d'étudiantes et étudiants admissibles et le montant des dépenses admissibles. En 1992, Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) a remplacé le modèle de financement par étudiante ou étudiant par une enveloppe de financement accordée aux conseils de bande. Depuis 1996, l'augmentation annuelle des dépenses pour le PAENP a été limitée à 2 pour cent, nonobstant l'augmentation des coûts ou le taux de croissance de la population autochtone.

Avant l'imposition du plafond de financement en 1999, quelque 27 000 étudiantes et étudiants autochtones touchaient une aide financière du PAENP. En 2006, ce chiffre est passé à environ 22 000. On estime que le plafond de financement a fait en sorte qu'entre 2001 et 2006, plus de 10 500 étudiantes et étudiants se sont vu refuser de l'aide. On peut ajouter 2 588 de plus à ce chiffre pour l'année 2007-2008 seulement.

Pour le gouvernement fédéral, le coût de s'acquitter de ses obligations issues de traités en matière d'éducation autochtone est minime comparativement au coût associé aux répercussions du maintien du statu quo à long terme. Pour autant que l'écart dans les niveaux de scolarité – et donc d'emploi et de revenu – perdure, le Canada risque de perdre 400 milliards de dollars, en contributions au PIB, et 116 milliards de dollars, en dépenses pour les programmes sociaux et en pertes de recettes fiscales, au cours des 20 prochaines années.

#### **Recommandation :**

*Le gouvernement fédéral devrait éliminer le plafond des hausses de financement du Programme d'aide soutien aux étudiants du niveau postsecondaire et veiller à ce que tous les apprenants et apprenantes autochtones admissibles reçoivent le financement nécessaire pour poursuivre des études postsecondaires.*

#### **NOTES EN FIN DE TEXTE**

- i. Association canadienne des professeures et professeurs d'université, Almanach de l'enseignement postsecondaire de 2009 de l'ACPPU, Ottawa, 2009.
- ii. Hugh MacKenzie, Le financement de l'éducation postsecondaire en Ontario : Au-delà du parcours de moindre résistance, Toronto, 2009.
- iii. Association canadienne des professeures et professeurs d'université, Almanach de l'enseignement postsecondaire 2010-2011, septembre 2009.
- iv. Association canadienne du personnel administratif universitaire, Point de non-retour: Le besoin urgent de renouvellement des infrastructures des universités canadiennes, 2009.
- v. OCDE, Regards sur l'éducation 2007 : Les indicateurs de l'OCDE, Paris, 2007.
- vi. Centre for the Study of Living Standards, The Effect of Increasing Aboriginal Educational Attainment on the Labour Force, Output and the Fiscal Balance, mai 2009.

